

Budget participatif – Calendrier de l'édition 2026

Conformément au règlement du budget participatif, le calendrier de chaque édition est fixé annuellement par la commune et communiqué aux habitants par tout moyen approprié.

Pour l'édition 2026, les différentes phases du dispositif sont organisées comme suit :

Dépôt des projets :

Les projets peuvent être déposés du **1^{er} septembre 2026 au 10 octobre 2026** inclus.

Instruction des projets :

L'analyse des projets par les services municipaux et la commission se déroule du **12 octobre 2026 au 6 novembre 2026**.

Présentation des projets au public :

Les projets déclarés recevables sont présentés aux habitants à partir du **9 novembre 2026**.

Vote des habitants :

Le vote est ouvert du **23 novembre 2026 au 27 novembre 2026** inclus, en mairie.

Proclamation des résultats :

Les résultats du vote sont proclamés au **début du mois de décembre 2026**.

La commune se réserve la possibilité d'adapter le calendrier en cas de nécessité, et s'engage à en informer les habitants dans les meilleurs délais.